

223C0284 FR0011814938-FS0108

9 février 2023

## Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

## **BOOSTHEAT**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 9 février 2023, la société par actions simplifiée HBR Investment Group<sup>1</sup> (40 boulevard Henri-Sellier, 92150 Suresnes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 février 2023, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société BOOSTHEAT<sup>2</sup> et détenir 2 798 878 actions BOOSTHEAT représentant autant de droits de vote, soit 12,53% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société BOOSTHEAT<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par M. Hugo Brugière.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 20 septembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 22 330 908 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société BOOSTHEAT des 31 janvier et 7 février 2023.